



Saisir le juge pour enfants ou affaires familiales

Par **Laurenzo**, le **12/04/2016** à **13:24**

Bonjour à tous.

Je suis papa de deux enfants à qui la garde a été confiée à la mère.

Désormais, je peux les avoir sur l'ensemble des petites vacances excepté les fêtes de fin d'année, et la moitié des vacances d'été.

En tant que parent bénéficiaire d'un dvh, je dois prendre en charge la descente (matériellement ou financière) et leur mère le retour.

Mes gamins posent problème ; se montrent insultants, grossiers, ne veulent pas sortir de la maison, et je constate qu'ils cherchent toujours à me mettre en colère. Je fais preuve de pédagogie, mais je ne sais pas si je vais tenir longtemps, à m'entendre dire, tout et n'importe quoi. Ces réflexions qui me sont faites, m'obligent à me justifier, alors que normalement je ne devrais pas à avoir à rentrer dans ce genre de discussions avec eux. Si je le fais, c'est qu'ils ont été renseignés sur certaines choses, mais pas de manière exacte.

Donc ce souci, m'amène à envisager de saisir le juge. Il semblerait que je ne puisse le faire. Le droit prévoit des procédures en cas de conflit, comme il ne sont pas domiciliés à titre principal chez moi, comment dois je faire ? Leur mère prétend que tout se passe bien chez elle, que c'est moi qui ne sait pas régler les problèmes. Donc elle ne fera rien, puisque c'est chez moi que ces derniers posent problème.

Inutile de préciser que la situation est conflictuelle.

Il me serait utile que l'on puisse me donner des conseils sur la procédure à suivre. Merci d'avance pour vos conseils.

Par **Visiteur**, le **12/04/2016** à **16:25**

Bonjour,

vous voulez saisir le juge pour ? Parce que vos enfants sont turbulents avec vous ? Il apparaît évident que cela va vous retomber dessus ! Vous n'allez pas aimer, mais accuser les autres d'être responsable de ce qui semble être votre incapacité à gérer vos enfants n'est pas la meilleure solution ! Une séparation est pénible pour tout le monde et notamment pour les enfants ! Qui peuvent le faire payer cher à leurs parents ! Et même si leur mère prétend que chez elle tout se passe au mieux... Cela reste à vérifier ! Donc serrez les dents et faites preuve de fermeté et d'assurance ! Ne vous laissez pas bouffer !

Par **Laurenzo**, le **12/04/2016** à **18:06**

Bonjour Grenouille ; merci pour votre réponse.

Pour information ils ne sont pas que turbulents. Ils refusent tout ce qui leur est proposé, se contentent de regarder la tv et jouer aux jeux vidéos. Ne veulent pas sortir de l'appart, et ce, pendant 15 jours. Cela m'attriste bien plus que vous ne pouvez le penser. Naturellement refusent tout en bloc. Ville de merde, région de merde, il y a trop d'eau, trop de sable, le quartier est ceci... c'est juste cela au quotidien. Mon souci j'aimerais bien entendu qu'ils essaient de tirer profit de vacances passées à la mer. Je ne cherche pas à trouver une adhésion quelconque à mon nouveau lieu de vie, Juste à ce qu'ils profitent de ce qui leur est proposé. Dans la mesure où ces derniers ont le sentiment d'être contraints à venir, je me demandais si j'allais continuer à leur imposer cela... et de ce fait, devoir sans cesse, au quotidien, être dans des discussions stériles. C'est tout et n'importe quoi. L'adolescence ne justifie pas tout.

Mais j'entends bien ce que vous me dites, et vos remarques sont justes. Il a quand même été noté sur le jugement, que ces derniers étaient dans un conflit de loyauté. C'est pas moi qui le dit, c'est le juge aux affaires familiales.

Ils me mènent la vie dure, mais ne dépérissent pas. Ils ne s'intéressent à rien. C'est désolant pour eux surtout. Mon souhait serait de trouver une solution qui puisse satisfaire tout le monde. Mais je vais m'efforcer de tenir un peu, encore. Cela en vaut la peine, je le pense en tout cas. Merci encore d'avoir pris la peine de me lire.